

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DU 274 - SG 206 - Adhésion de la Ville de Paris à un groupement de commande en vue de la réalisation d'une étude urbaine sur le site de l'usine de production d'eau potable d'Ivry-sur-Seine (94).

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris, lui demande d'adhérer à un groupement de commande en vue de la réalisation d'une étude urbaine sur le site de l'usine de production d'eau potable d'Ivry-sur-Seine (94) ;

Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre MANSAT au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, la convention constitutive de groupement de commande en vue de la réalisation d'une étude urbaine sur le site de l'usine de production d'eau potable d'Ivry-sur-Seine (94) dont les caractéristiques générales figurent dans le projet ci-annexé.

Article 2 : La Ville de Paris participera à hauteur de 60.000 euros TTC à l'étude urbaine sur le site de l'usine de production d'eau potable d'Ivry-sur-Seine (94).

Article 3 : La dépense correspondante sera inscrite à la section d'exploitation du budget général de la Ville de Paris exercice 2012, sous réserve de financement : pour la direction de l'urbanisme à hauteur de 60.000 €, chapitre 20, compte 2031, mission 90006-99, activité 180, individualisation 12V00092 DU du budget d'investissement de la Ville de Paris.